



POLITIQUE SUR LE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

Saputo renforce son engagement de rassembler les chefs de file de l'industrie et les producteurs laitiers afin d'améliorer les soins aux animaux sur toutes les fermes laitières. La Société continuera d'employer sa position en tant que l'un des principaux transformateurs laitiers dans le monde pour promouvoir les bonnes pratiques en ce qui a trait aux soins et à la manipulation des animaux.

Nous sommes une Société laitière, et le lait constitue notre principal ingrédient. Nous avons résolument à cœur la façon dont le lait que nous achetons est produit. Pour obtenir des produits laitiers d'excellente qualité, il faut d'abord utiliser du lait de haute qualité provenant d'animaux en bonne santé et recevant des soins appropriés. Nous considérons que des pratiques appropriées pour les soins et la manipulation des animaux, un logement, une bonne nutrition, une sûreté biologique, une gestion sanitaire du troupeau et des soins vétérinaires sont essentiels à la santé et au bien-être des animaux laitiers (bovins, chèvres, moutons et buffles), ainsi que d'autres animaux utilisés dans les produits carnés provenant de fournisseurs pour nos segments de marché.

Saputo a une tolérance zéro à l'égard de tout acte de cruauté envers les animaux. Cela comprend, sans toutefois s'y limiter, la maltraitance et la négligence délibérées des animaux et les actes qui causent de façon malicieuse des douleurs, des blessures et des souffrances. Nous nous attendons à ce que tous les travailleurs qui s'occupent des animaux (employeurs et employés) adoptent et respectent en tout temps des méthodes appropriées pour les soins et la manipulation des animaux.

La Société a établi un **Protocole** visant à gérer les situations dans lesquelles des preuves crédibles ont été présentées pour étayer des allégations de cruauté envers des animaux. Saputo n'acceptera pas de se faire livrer du lait, des ingrédients laitiers ou des produits carnés d'un producteur ou d'un fournisseur qui sont visés par ces allégations tant qu'elle n'aura pas la certitude que les **Critères de réintégration** ont été respectés.

Nous nous attendons à ce que tous les producteurs laitiers et les éleveurs se conforment aux normes reconnues pour les soins et la manipulation des animaux laitiers (bovins, chèvres, moutons et buffles), ainsi que d'autres animaux utilisés dans la production alimentaire. Nous nous attendons à ce que les programmes d'évaluation des soins aux animaux comprennent un audit effectué par une tierce partie afin de garantir à l'industrie, aux clients et aux consommateurs que les normes de l'industrie et les codes de pratiques en matière de soins des animaux sont respectés.

Les normes de l'industrie ou les codes de pratiques se rapportent à une exigence réglementaire ou à une attente imposée par l'industrie qui décrit les pratiques acceptables pour les soins et la manipulation des animaux. Le respect de telles exigences confirme que les producteurs qui approvisionnent Saputo abordent les principaux enjeux liés au bien-être des animaux relativement à tous les aspects de la production animale, y compris le transport des animaux et l'abattage sans cruauté.

Saputo cherche à obtenir un engagement des producteurs à éliminer ou modifier leurs Pratiques de gestion courantes qui sont inutiles, causent des douleurs, de la peur ou qui sont inacceptables, tout particulièrement :

- La pratique de **l'amputation de la queue chez les bovins** doit être éliminée.
- Le recours aux **mesures de contrôle de la douleur (analgésie ou anesthésie) pendant les pratiques de gestion courantes douloureuses (par exemple, l'ébourgeonnage, l'écornage, la suppression des trayons surnuméraires, la castration)** doit devenir une norme minimale de l'industrie.
- **Les aiguillons électriques ne doivent jamais être utilisés pour la manipulation courante des animaux.** L'utilisation des aiguillons électriques doit être limitée aux situations d'urgence, par exemple lorsque la sécurité des animaux est menacée. Les aiguillons électriques ne doivent jamais être utilisés sur les zones sensibles des bovins laitiers. Il est interdit d'employer des aiguillons électriques sur les moutons ou les chèvres.

Nous nous attendons à ce que les producteurs mettent en œuvre des programmes appropriés de Sensibilisation et formation aux soins aux animaux. Ces programmes doivent inclure un code de conduite obligatoire pour les soins aux animaux qui sera passé en revue chaque année.

- **Des modèles de code de conduite en matière de soins aux animaux** ont été élaborés par des groupes de l'industrie pour aider les producteurs à élaborer leur propre code.
- **Une formation appropriée de tous les travailleurs qui s'occupent des animaux** reposant sur un programme de formation reconnu sur la manipulation à faible niveau de stress (en douceur) des animaux, qui comprend les soins des animaux non ambulatoires et fragilisés, est une condition essentielle pour s'assurer qu'ils reçoivent les meilleurs soins possible. L'utilisation de méthodes de manipulation des animaux basées sur la peur ou la douleur doit être éliminée.

Saputo est déterminée à appuyer les initiatives et les ateliers de perfectionnement, de sensibilisation et de formation qui font la promotion des pratiques exemplaires en matière de soins des animaux et de la manipulation à faible niveau de stress (en douceur) destinés aux producteurs laitiers en partenariat avec des institutions et des spécialistes reconnus.

PROTOCOLE

Saputo a établi un protocole visant à gérer les situations dans lesquelles des preuves crédibles ont été présentées pour étayer des allégations de cruauté envers des animaux :

- Saputo suspendra immédiatement la livraison du lait, des ingrédients laitiers ou des produits carnés provenant d'un producteur ou d'un fournisseur pour lequel elle estime raisonnablement, en se fondant sur des preuves crédibles, qu'un animal a été maltraité ou négligé.
- Saputo maintiendra la suspension de la livraison du lait, des ingrédients laitiers ou des produits carnés pendant l'examen des allégations par l'organisme de protection des animaux adéquat ou des spécialistes d'une tierce partie indépendante.
- Saputo poursuivra la suspension de la livraison du lait, des ingrédients laitiers ou des produits carnés provenant d'un producteur ou d'un fournisseur si l'enquête conclut que des animaux ont été maltraités ou négligés, tant et aussi longtemps que les critères de réintégration ci-dessous ne seront pas respectés.

CRITÈRES DE RÉINTÉGRATION

Saputo n'autorisera de nouveau la livraison du lait, des ingrédients laitiers ou des produits carnés provenant d'un producteur ou d'un fournisseur que lorsqu'elle aura la certitude que les étapes de réintégration qui suivent ont été suivies :

- Une mesure corrective immédiate a été prise pour gérer de façon appropriée les travailleurs qui ont été trouvés coupables de maltraitance ou de négligence envers des animaux.
- Un audit a été effectué sur la ferme par un spécialiste en bien-être animal d'une tierce partie afin d'évaluer le respect par le producteur des normes et des codes de pratiques reconnus pour les soins et la manipulation des animaux.
- Un plan de mesures correctives acceptable pour Saputo a été élaboré afin de définir les lacunes du producteur en matière de soins aux animaux et les



POLITIQUE SUR LE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

étapes à suivre pour les corriger, et le producteur y a consenti par écrit. Le plan prévoit un échéancier précis pour corriger les lacunes et des vérifications de suivi pour évaluer de nouveau la mise en œuvre des mesures correctives établies. Ces mesures peuvent comprendre la formation des travailleurs qui s'occupent des animaux sur les techniques de manipulation appropriées, selon un programme de formation reconnu sur les soins et la manipulation à faible niveau de stress (en douceur) des animaux (par exemple Merck Dairy Care365^{MC}, CowSignals^{MD}, Dairy Australia ProHand^{MD}).

- Le défaut de mettre en œuvre, en temps opportun, les mesures définies dans le plan visant à corriger les lacunes en matière de soins aux animaux pourrait entraîner une poursuite de la suspension ou une nouvelle suspension, ainsi qu'une cessation définitive de la livraison du lait, des ingrédients laitiers ou des produits carnés provenant du fournisseur chez Saputo, lorsque les circonstances le justifient.

NORMES DE L'INDUSTRIE ET CODES DE PRATIQUES

Dans tous les territoires où elle exerce ses activités, Saputo s'engage à travailler de concert avec les autorités concernées afin de poursuivre l'adoption universelle de normes et de codes de pratiques de l'industrie laitière reconnus, et basés sur des preuves, en matière de soins et de manipulation des animaux. Elle vise également la mise en œuvre de programmes d'évaluation des soins aux animaux pour valider leur conformité.

Nous nous attendons à ce que les programmes d'évaluation des soins aux animaux comprennent un audit effectué par une tierce partie afin de garantir à l'industrie, aux clients et aux consommateurs que les normes et les codes de pratiques en matière de soins des animaux sont respectés.

Normes et codes de pratiques de l'industrie laitière reconnus par Saputo dans les pays où elle exerce ses activités :

- Argentine : Manuel sur les soins aux animaux de l'Instituto Nacional De Tecnologia Agropecuaria (INTA)
- Australie : Australian Animal Welfare Standards and Guidelines for Cattle
- Canada : Codes de pratiques pour les soins et la manipulation des animaux d'élevage (bovins laitiers, moutons, chèvres, boeufs, porcs, poulets et poules pondeuses) du Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage (CNSAE)
- États-Unis : le programme national de soins des animaux du Farmers Assuring Responsible Management (FARM^{MC}) de la National Milk Producers Federation
- Royaume-Uni : Code of Recommendations for the Welfare of Livestock du Department for Environment, Food & Rural Affairs (DEFRA), les normes Red Tractor Standards[®], Davidstow Farm Standards

PRATIQUES DE GESTION

Saputo exige de ses fournisseurs qu'ils s'engagent à éliminer ou à modifier leurs pratiques de gestion courantes qui sont inutiles ou causent des douleurs et de la peur, plus particulièrement :

1. La pratique de l'amputation de la queue chez les bovins doit être éliminée.

Cette pratique provoque de la douleur et de l'inconfort et entraîne le risque de la formation d'un névrome et le risque d'une infection. Les preuves scientifiques n'ont pas mis en évidence que cette procédure contribue à la réduction des infections du pis, à la propreté des vaches ou qu'elle améliore les conditions de travail des personnes qui s'occupent des animaux. L'American Veterinary Medical Association, l'Association canadienne des médecins vétérinaires, l'Australian Veterinary Association et le National Mastitis Council s'opposent tous à la pratique courante de l'amputation de la queue des bovins laitiers. Cette pratique n'est pas autorisée par les programmes nationaux d'évaluation des soins aux animaux au Canada (volet Bien-être des animaux de l'initiative proAction^{MD} des Producteurs laitiers du Canada), au Royaume-Uni (Red Tractor Assurance Scheme[®]) et aux États-Unis (le programme national de soins des animaux du Farmers Assuring Responsible Management (FARM^{MC}) de la National Milk Producers Federation). L'amputation de la queue des moutons peut s'avérer nécessaire pour améliorer la santé et l'hygiène des animaux, mais cette pratique est douloureuse. Si cette pratique est utilisée, elle doit être effectuée au plus jeune âge possible en utilisant des techniques appropriées, y compris le contrôle de la douleur.

2. Le recours aux **mesures de contrôle de la douleur (algésie ou anesthésie) pendant les pratiques de gestion courantes douloureuses (par exemple, l'ébourgeonnage, l'écornage, la suppression des trayons surnuméraires, la castration)** doit devenir une norme minimale de l'industrie.

- Les bovins laitiers et les chèvres sans cornes causent moins de blessures aux autres animaux et aux humains que les animaux à cornes. Il peut s'avérer nécessaire d'écorner des bovins laitiers et des chèvres pour rendre la manipulation plus sécuritaire, mais cette pratique est douloureuse. La prévention de la croissance des cornes par la sélection génétique et le recours à des animaux reproducteurs sans cornes est réalisable, mais le choix de reproducteurs d'élite de bovins laitiers sans cornes est actuellement très limité. Si la sélection génétique de bovins et de chèvres sans cornes est impossible, l'écornage des veaux et des chevreaux doit être choisi de préférence à l'écornage des animaux plus âgés, qui nécessite l'utilisation d'un anesthésiant approprié pendant l'écornage et pendant la phase postopératoire. L'American Veterinary Medical Association, l'Association canadienne des médecins vétérinaires, l'Australian Veterinary Association et la British Veterinary

Association recommandent l'utilisation de mesures de contrôle de la douleur pendant l'ébourgeonnage. Le contrôle de la douleur pendant l'ébourgeonnage des veaux est une exigence obligatoire des programmes nationaux d'évaluation des soins aux animaux au Canada (volet Bien-être des animaux de l'initiative proAction^{MD} des Producteurs laitiers du Canada) et au Royaume-Uni (Red Tractor Assurance Scheme[®]).

- Les trayons surnuméraires (supplémentaires) sont un défaut congénital du pis chez certains ruminants qui peuvent causer des problèmes de santé animale, y compris la mammite. La pratique de la suppression des trayons surnuméraires devrait être effectuée au plus jeune âge possible en utilisant des techniques appropriées, y compris le contrôle de la douleur.
 - La castration des bovins, des moutons et des chèvres est une procédure pratiquée pour éviter les grossesses non désirées, réduire l'agressivité envers les humains et les autres animaux et améliorer la qualité de la viande. Si une castration est requise, elle devrait être effectuée au plus jeune âge possible en utilisant des techniques appropriées, y compris le contrôle de la douleur.
3. **Les aiguillons électriques ne doivent jamais être utilisés pour la manipulation courante des animaux.**

L'utilisation des aiguillons électriques doit être limitée aux situations d'urgence, par exemple lorsque la sécurité des animaux est menacée. Les aiguillons électriques ne doivent jamais être utilisés sur les zones sensibles des bovins. Il est interdit d'employer des aiguillons électriques sur les chèvres.

AVANCEMENT DES NORMES ET DES PRATIQUES EXEMPLAIRES EN MATIÈRE DE SOINS DES ANIMAUX

Nous continuerons de chercher toutes les occasions de promouvoir l'avancement des normes et des pratiques exemplaires en matière de soins des animaux afin que les principales exigences dans ce domaine deviennent les normes minimales de l'industrie.

Voici quelques exemples de nos réalisations :

- Nous avons établi des partenariats de financement avec des établissements universitaires reconnus en bien-être animal afin d'élaborer des programmes pour faire progresser la sensibilisation, la formation et le perfectionnement en matière de soins et de manipulation des animaux destinés aux producteurs, aux étudiants et praticiens en médecine vétérinaire.
- En Argentine et en Australie, nous avons collaboré avec les vétérinaires, les éleveurs laitiers et les communautés de services agricoles sous contrat à la mise en œuvre de programmes de gestion de la douleur pour l'ébourgeonnage des veaux laitiers grâce à des activités de sensibilisation, de formation et de perfectionnement.



POLITIQUE SUR LE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

- Au Canada, nous avons donné notre appui aux modifications des règlements fédéraux sur le transport sans cruauté pour promouvoir la santé et le bien-être des animaux pendant le processus de transport.

Voici quelques exemples de nos démarches en cours pour défendre le bien-être des animaux :

- Nous préconisons l'établissement de mesures de contrôle de la douleur comme norme minimale de l'industrie pour l'ébourgeonnage des veaux et des chèvres.
- Nous demandons une modification appropriée des systèmes de commercialisation des veaux mâles pour promouvoir la santé animale et minimiser les risques pour le bien-être pendant le transport.

SENSIBILISATION ET FORMATION RELATIVES AUX SOINS DES ANIMAUX

Un code de conduite pour les soins aux animaux permet de mieux comprendre les politiques et les valeurs d'un producteur. Il fait également office de rappel, tant pour le propriétaire que la direction et le personnel sur l'importance des soins appropriés aux animaux. Il existe pour assurer la sécurité et le bien-être des travailleurs et des animaux. Il représente l'engagement du producteur et de ses employés d'agir correctement. Il décrit ce qui doit se produire lorsque les choses tournent mal.

Toutes les personnes impliquées dans la manipulation des animaux doivent adhérer à un code de conduite qui indique clairement les éléments suivants :

- Les employeurs et les employés sont tenus d'appuyer les objectifs fondamentaux relatifs aux soins et à la manipulation responsables des animaux.
- Les pratiques pour les soins et la manipulation responsables des animaux sont appliquées rigoureusement parmi les employés et les fournisseurs de services.
- Tout incident impliquant l'éventuel mauvais traitement d'un animal, une maladie ou une blessure sera signalé à l'employeur et pris au sérieux.
- Les employés sont tenus de manipuler et de traiter les animaux avec respect et conformément aux politiques et aux règles établies par la ferme, ainsi qu'aux règlements fédéraux, provinciaux, étatiques et municipaux en vertu desquels la ferme exerce ses activités.
- Un employé qui observe des faits ou reçoit des renseignements indiquant qu'un animal de la ferme ou confié aux soins de celle-ci subit de mauvais traitements doit le signaler immédiatement à l'employeur et (ou) à l'autorité compétente.

Une formation appropriée de tous les travailleurs qui s'occupent des animaux reposant sur un programme de formation reconnu sur la manipulation à faible niveau de stress (en douceur) des animaux, qui comprend les soins des animaux non ambulatoires et fragilisés, est une condition essentielle pour s'assurer qu'ils reçoivent les meilleurs soins possible.

Les animaux doivent toujours être traités avec soin, en douceur et tranquillement, selon une routine régulière. Les méthodes de manipulation à faible niveau de stress (en douceur) diminuent leur peur, préviennent les blessures, facilitent l'observation et le traitement et améliorent le bien-être et la productivité des animaux. Les travailleurs qui manipulent les animaux doivent être familiarisés avec leur comportement et avec les techniques de manipulation en douceur. Les producteurs doivent établir des procédures de soins des animaux non ambulatoires et fragilisés. L'utilisation de méthodes de manipulation des animaux basées sur la peur ou la douleur doit être éliminée.

Exemples de programmes de manipulation des animaux reconnus dans les pays où Saputo exerce ses activités :

- I. Argentine : Merck Dairy Care365^{MC}
- II. Australie : Dairy Australia ProHand^{MD}, Merck Dairy Care365^{MC}
- III. Canada : CowSignals^{MD}, Merck Dairy Care365^{MC}, programme de bien-être des chèvres laitières de l'Université d'État de l'Iowa
- IV. États-Unis : CowSignals^{MD}, Merck Dairy Care365^{MC}, programme de bien-être des chèvres laitières de l'Université d'État de l'Iowa
- V. Royaume-Uni : CowSignals^{MD}, Merck Dairy Care365^{MC}

Saputo s'attend à ce que ses fournisseurs mettent en place des programmes appropriés de sensibilisation et de formation destinés aux travailleurs qui s'occupent des animaux, qui prévoient un code de conduite pour les soins des animaux obligatoire, qui est passé en revue chaque année.

Références :

1. Programme FARM (Farmers Assuring Responsible Management) de la National Milk Producers Federation. Accessible à : <https://nationaldairyfarm.com/dairy-farm-standards/animal-care/>. Dernière consultation : 28 avril 2020.
2. Codes de pratiques pour les soins et la manipulation des animaux d'élevage du Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage. Accessible à : <https://www.nfacc.ca/codes-de-pratiques>. Dernière consultation : 28 avril 2020.
3. Code de pratiques recommandées pour le soin et la manipulation des animaux de ferme - chèvres du Conseil de recherches agro-alimentaires du Canada. Accessible à : https://www.nfacc.ca/pdfs/codes/chevres_code_de_pratiques.pdf. Dernière consultation : 28 avril 2020.
4. Manuel sur les soins aux animaux de l'Instituto Nacional De Tecnología Agropecuaria. Accessible à : <https://inta.gov.ar/documentos/manual-practico-de-bienestar-animal>. Dernière consultation : 11 juin 2020.
5. Australian Animal Welfare Standards and Guidelines for Cattle. Accessible à : <http://www.animalwelfarestandards.net.au/cattle/>. Dernière consultation : 28 avril 2020.
6. Schreiner D. A., Ruegg P. L. Effects of tail docking on milk quality and cow cleanliness. J Dairy Sci 2002;85:2503-2511.
7. Tucker C. B., Fraser D., Weary D. M. Tail docking dairy cattle: Effects on cow cleanliness and udder health. J Dairy Sci 2001;84:84-87.
8. Eicher S. D., Cheng H. W., Sorrells A. D., Shutz M. M. Short communication: Behavioral and physiological indicators of sensitivity or chronic pain following tail docking. J Dairy Sci 2006;89:3047-3051
9. Politique de l'American Veterinary Medical Association sur l'amputation de la queue du bétail. Accessible à : <https://www.avma.org/KB/Policies/Pages/Tail-Docking-of-Cattle.aspx>. Dernière consultation : 28 avril 2020.
10. Association canadienne des médecins vétérinaires. Amputation de la queue des bovins laitiers - Énoncé de position. Accessible à : <https://www.veterinairesaucaCanada.net/documents/amputation-de-la-queue-des-bovins-laitiers>. Dernière consultation : 28 avril 2020.
11. Politique de l'Australian Veterinary Association sur l'amputation de la queue du bétail. Accessible à : <http://www.ava.com.au/policy/82-tail-docking-cattle>. Dernière consultation : 28 avril 2020.
12. Association canadienne des médecins vétérinaires. Amputation de la queue des moutons - Énoncé de position. Accessible à : <https://www.veterinairesaucaCanada.net/documents/amputation-de-la-queue-des-moutons>. Dernière consultation : 14 mai 2020.
13. Stafford K. J., Mellor D. J. Dehorning and disbudding distress and its alleviation in calves. Vet J 2005;169:337-349.
14. Heinrich A., Duffield T. F., Lissemore K. D., Squires E. J., Millman S. T. The impact of meloxicam on post-surgical stress associated with cauterizing dehorning. J Dairy Sci 2009;92:540-547.
15. Stewart M., Stookley J. M., Stafford K. J. et al. Effects of local anesthetic and a nonsteroidal anti-inflammatory drug on pain response of dairy calves to hot-iron dehorning. J Dairy Sci 2009;92:1512-1519.
16. Politique de l'American Veterinary Medical Association sur la castration et l'écornage du bétail. Accessible à : <https://www.avma.org/KB/Policies/Pages/Castration-and-Dehorning-of-Cattle.aspx>. Dernière consultation : 28 avril 2020.
17. Association canadienne des médecins vétérinaires. Enlèvement des bourgeons et écornage du bétail - Énoncé de position. Accessible à : <https://www.veterinairesaucaCanada.net/documents/enlevement-des-bourgeons-et-ecornage-du-betail>. Dernière consultation : 28 avril 2020.
18. Politique de l'Australian Veterinary Association sur l'écornage du bétail. Accessible à : <http://www.ava.com.au/policy/84-dehorning-cattle>. Dernière consultation : 28 avril 2020.
19. Énoncé de politique de la British Veterinary Association et de la British Veterinary Association sur l'analgésie chez les veaux. Accessible à : <https://www.bva.co.uk/media/1172/analgesia-in-calves.pdf>. Dernière consultation : 28 avril 2020.
20. Volet Bien-être des animaux de proAction^{MD} des Producteurs laitiers du Canada. Accessible à : <http://www.producteurslaitiers.ca/proaction>. Dernière consultation : 28 avril 2020.
21. Les normes de Red Tractor Assurance[©] pour les fermes laitières certifiées. Accessible à : <https://assurance.redtractor.org.uk/standards/search?c=9>. Dernière consultation : 28 avril 2020.
22. Association canadienne des médecins vétérinaires. Castration des bovins, des moutons et des chèvres - Énoncé de position. Accessible à : <https://www.veterinairesaucaCanada.net/documents/castration-cattle-sheep-goats>. Dernière consultation : 14 mai 2020.
23. Ontario Association of Bovine Practitioners. Considerations for Developing a Down Cattle Protocol. Accessible à : <http://oabp.ca/wp-content/uploads/2019/11/Considerations-for-developing-a-down-cattle-protocol-November-6-2019.pdf>. Dernière consultation : 28 avril 2020.
24. Le Conseil national sur la santé et le bien-être des animaux d'élevage. La commercialisation des veaux laitiers mâles au Canada. Accessible à : https://www.ahwcouncil.ca/pdfs/NFAHWC%202019%20Male%20dairy%20calf%20marketing%20recomendations%20July%2023_FR.pdf. Dernière consultation : 28 avril 2020.
25. Code de conduite de Dairy Australia. Accessible à : <http://www.thepeopleindairy.org.au/recruitment/code-of-conduct.htm>. Dernière consultation : 28 avril 2020.
26. Code de conduite pour le soin des animaux de Farm and Food Care Ontario. Accessible à : <https://www.farmfoodcareon.org/wp-content/uploads/2016/06/Animal-Care-Code-of-Conduct-2016.pdf>. Dernière consultation : 28 avril 2020.